

Le quartier de la Porte des Lilas et de ses abords, est caractéristique des relations urbaines entre Paris et les communes qui lui sont riveraines : Les Lilas, Le Pré Saint Gervais et Bagnolet. L'aménagement qui se réalise sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté correspond pour Paris à une double exigence : offrir à tous les habitants riverains un cadre de vie de qualité et renouer les solidarités urbaines entre les quartiers parisiens et ceux des communes limitrophes, en s'appuyant tant sur des projets d'aménagement et de transports publics structurants (couverture du boulevard périphérique, tramway, ligne de bus mobilien, valorisation d'un potentiel de développement) que sur des projets de proximité, orientés sur la qualité de vie quotidienne.

La ZAC a été recréée en février 2003 et son dossier de réalisation approuvé par délibération des 10 et 11 mai 2004.

UN ESPACE DE CONTINUITÉ ET DE PERMEABILITÉ

L'aménagement des abords de la Porte des Lilas, grâce notamment à la couverture de tronçons du boulevard périphérique, est l'occasion d'une requalification urbaine pour tisser de nouveaux liens au-delà des limites communales.

Le projet renforce notamment l'avenue de la Porte des Lilas comme élément principal d'une continuité urbaine et comme lieu de centralité culturelle et commerciale. Il permet la création d'une esplanade paysagée, lieu de convivialité et de rencontre.

UNE OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN STRUCTURANTE

- **Une plus grande mixité urbaine, créatrice d'emplois diversifiés**

L'aménagement des abords de la Porte des Lilas recompose un morceau de ville, avec la multiplicité de ses fonctions, permettant de nouer de nouveaux liens sociaux dans toutes leurs composantes. A la porte des Lilas, véritable porte de l'Est parisien, l'objectif est d'implanter des programmes diversifiés favorisant la mixité urbaine en faisant place au développement de programmes tertiaires, pouvant offrir des emplois de toutes catégories et de tous niveaux y compris pour les habitants des quartiers environnants. Activités culturelles, logements, équipements, activités, bureaux et services y seront étroitement mêlés.

- **Un meilleur partage de l'espace public et un renforcement de la desserte en transport collectif**

Afin de réduire la circulation automobile le projet donne davantage de place aux transports publics, aux piétons et aux circulations diverses.

Le projet urbain rend les espaces publics plus accueillants et plus verts, civilise, conforte et humanise le pôle d'échange intermodal de la porte des Lilas, en permettant la création d'une gare routière sur la place du Maquis du Vercors, réservée au terminus des bus parisiens.

- **Une amélioration de la qualité de vie des habitants actuels au sein d'un aménagement progressif et durable**

La lutte contre les nuisances de bruit et de pollution par la couverture du boulevard périphérique constitue un des objectifs majeurs de l'aménagement du quartier.

Cet aménagement est conçu, par ailleurs, pour que les espaces libres existants ou à créer permettent la promenade et renforcent les continuités paysagères en mettant en place aux deux extrémités un élément paysager fort : des jardins en belvédère.

- **La réinterprétation de la ceinture verte, en réconciliant le grand paysage et l'échelle locale et en facilitant l'usage et la création d'équipements**

Les principales orientations consistent à créer sur la couverture du boulevard périphérique, des espaces fortement paysagés favorisant la promenade ou des nouveaux espaces sportifs.

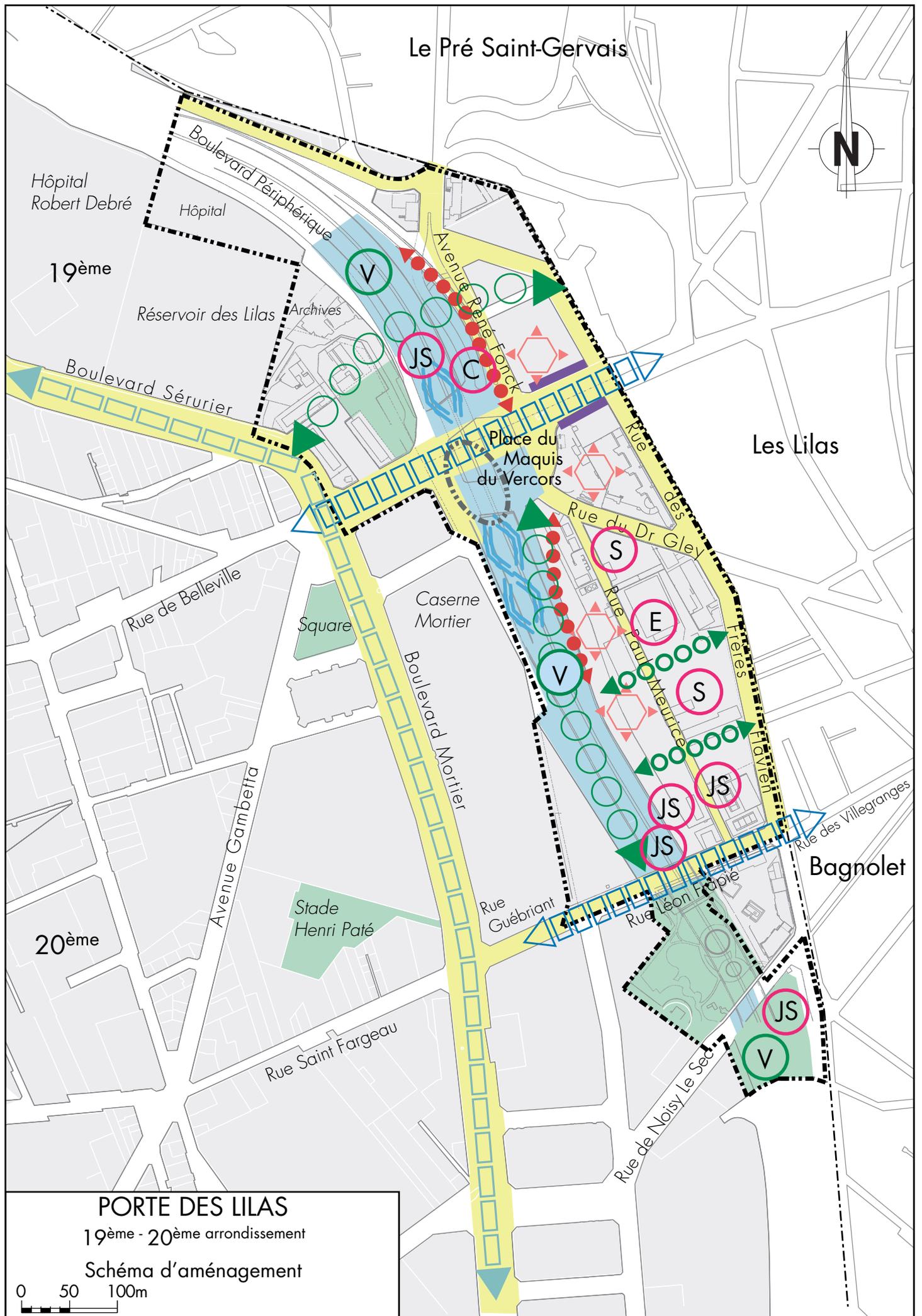
LES CARACTERISTIQUES DES ESPACES PUBLICS ET LA LOCALISATION DES EQUIPEMENTS ET ESPACES VERTS PREVUS DANS LA Z.A.C.

- S'agissant des voies existantes :
L'avenue de la Porte des Lilas aura une largeur entre 40 et 50 mètres environ, la rue Paul Meurice, une largeur d'environ 15 mètres, la voie dénommée CQ 19, une largeur d'environ 20 mètres, l'avenue Fonck, une largeur d'environ 25 mètres.
- Les voies futures ouvertes à la circulation ont une largeur qui peut varier de 8 à 12 mètres :
 - la bretelle d'entrée et de sortie du boulevard périphérique extérieur,
 - la voie de bus sur l'espace public de la gare routière.

Les liaisons, privilégiant les circulations douces, auront une largeur pouvant varier entre 8 et 12 mètres pour permettre des plantations. Il s'agit des liaisons prévues entre les rues des Frères Flavien et Paul Meurice, de la liaison prévue entre l'îlot des archives départementales et l'avenue Fonck et celle entre la rue René Fonck et la voie CQ 19. La rue Paul Meurice a un rôle de liaison verte nord/sud affirmé avec un traitement paysager qui s'inscrit dans la continuité des nouveaux jardins publics.

- Les équipements et les espaces verts publics projetés sont localisés sur le schéma d'aménagement. Les principaux équipements sont destinés aux activités sportives, au service lié à l'enseignement (cuisine centrale), à l'action sociale, à la culture, complétés par deux structures de petite enfance.
- A l'intérieur du périmètre de la ZAC correspondant intégralement à un périmètre de dispositions particulières et figurant au schéma d'aménagement, afin de faciliter le découpage foncier, les règles de densité de l'article 14 du règlement ne s'appliquent pas.

La densité globale de l'opération d'aménagement sera inférieure à celle des deux quartiers environnants (Amérique et Saint Fargeau/ 1,6) sans excéder 160 000 m² HON à créer à l'intérieur du périmètre de la ZAC et en dehors des emprises dévolues à l'hôpital Robert Debré et aux archives de Paris.



PORTE DES LILAS

19ème - 20ème arrondissement

Schéma d'aménagement

